



AGIR POUR L'AVENIR !

AGIR pour Adaptation, Gestion, Inventivité, Résilience

Pour faire face à la charge croissante du financement des zones de secours, la Province de Hainaut prend 139 mesures. « Agir pour l'avenir », plan de redéploiement décidé par le Collège provincial, table sur une nouvelle réduction des dépenses et une augmentation des recettes. Sans toucher au personnel provincial.

Depuis 2015, le financement des zones de secours est passé de 6,3 millions € à 78,2 millions €. Dès 2021, la Province de Hainaut a agi : non-remplacement du personnel, réduction des dépenses. L'intervention provinciale dans le financement de la sécurité civile a doublé en quatre ans.

Aujourd'hui, les mesures ne suffisent plus. Pour maintenir l'équilibre budgétaire et **trouver 35 millions € complémentaires**, la Province épuisera ses réserves en 2026 : le financement des zones de secours atteint désormais 100% du Fonds des Provinces.

Pour agir, les marges sont étroites dès lors que les dépenses de personnel sont intangibles, celles de fonctionnement consacrées au patrimoine immobilier et celles de transfert liées à des obligations légales...

La Province de Hainaut prend donc de nouvelles mesures en interne, démontrant ainsi qu'elle est une interlocutrice crédible.

Le **personnel provincial est préservé mais continuera à ne pas être remplacé** : cette mesure a amené une diminution de 350 ETP durant la mandature précédente (7.6% du personnel non enseignant). Plus de 270 agents provinciaux partiront à la retraite à moyen terme. Pour permettre la poursuite de ses missions fondamentales, l'Administration s'appuiera sur le reclassement interne.

Une **stratégie immobilière globale** est activée pour réduire le patrimoine provincial, l'adapter aux activités et aux objectifs européens de neutralité énergétique : vente de bâtiments, regroupements de services...

Une **stratégie de regroupement et réorganisation interne des services** : entamée depuis plusieurs années, elle s'amplifie avec les effets des deux autres mesures.

Des activités vont être progressivement arrêtées : missions du tourisme (hormis certains projets subventionnés), coopération internationale et relations extérieures (dissolution de Teralis en cours), politique des seniors (en ce compris les universités du temps libre), activités de laboratoire ne portant pas sur l'agroalimentaire, activités culturelles liées au cinéma et aux métiers d'art.

La Province proposera à la Wallonie **la reprise éventuelle de certaines compétences** dans le cadre des discussions prévues à l'horizon 2027 : les services provinciaux de santé mentale, la valorisation touristique des voies d'eau, la gestion du site du Grand-Hornu, les Ateliers tournaisiens de tapisserie. Elle mise aussi sur le regroupement d'activités dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du développement durable, du social, de l'enseignement et de la culture. D'autres activités vont être réduites comme les normes d'encadrement dans les institutions sociales, culturelles et éducatives en se référant progressivement aux obligations légales.

La Province de Hainaut décide d'un moratoire total sur les reprises d'établissements scolaires d'autres pouvoirs organisateurs. Pour réduire encore ses dépenses, elle restreint, voire supprime, les subventions non obligatoires aux associations culturelles et sportives.

De **nouvelles recettes** vont être trouvées ou remises en œuvre par, notamment, la tarification systématique des services rendus aux communes, entreprises ou associations. La Province proposera d'**assumer des tâches que d'autres niveaux de pouvoirs ne sont pas en mesure d'honorer** : encodage des révisions cadastrales pour le Fédéral, missions liées à la gestion des zones de secours ou accompagnement des villes et communes dans le cadre de la supracommunalité.

D'autres pistes sont encore explorées : l'Institution accélère sa digitalisation, fusionne des services, arrête toute mise à disposition gratuite de personnel.

Bon nombre de mesures décidées par la Province de Hainaut auront des conséquences sur les équipes. Une stratégie d'accompagnement est ainsi mise en œuvre via une cellule interne de reconversion.

S'il est urgent de dégager à nouveau des moyens considérables dès 2026, la Province de Hainaut doit composer avec un contexte institutionnel flou. La circulaire budgétaire de la Région wallonne pour l'année 2026 n'est pas encore établie. **Des inconnues demeurent** quant à la capacité de la Wallonie (ou d'autres niveaux de pouvoir) de reprendre certaines compétences provinciales et dans quelles conditions.

Il est difficile, à ce stade, de chiffrer ce plan. Certaines mesures auront un effet immédiat, d'autres sont soumises à de rigoureuses études. **Elles ne permettront sans doute pas d'atteindre les 35 millions d'euros nécessaires et devront, pour**

être mises en œuvre, être accompagnées d'une augmentation des ressources provinciales extérieures.

Les Autorités provinciales émettent l'espoir que ce vaste chantier poursuivi par le Hainaut incitera le pouvoir de tutelle à accompagner positivement ce changement dans l'intérêt des citoyens et du personnel provincial actuellement en place.